



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Trente-cinquième session

Genève, 2-4 mai 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la trente-cinquième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 2 mai 2016,
à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-quatrième session.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
4. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes.

* Des procédures d'accréditation applicables à tous les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la Convention ([www.unece.org/index.php?id=39985#/\) et de le renvoyer au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les participants sont priés de retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, au Portail de Pregny \(14 avenue de la Paix\) \(voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe \(CEE\) \(\[http://www.unece.org/meetings/UN_Map.pdf\]\(http://www.unece.org/meetings/UN_Map.pdf\)\). Pour des raisons d'économie, il est demandé aux participants d'apporter leur propre jeu de documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents manquants peuvent être obtenus directement à partir de la page Web de la réunion sur le site Web de la Division de l'environnement de la CEE \(\[www.unece.org/index.php?id=39985#/\\) ou sur le site Web du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU \\(<http://documents.un.org/>\\).\]\(http://www.unece.org/index.php?id=39985#/\)](http://www.unece.org/index.php?id=39985#/)

GE.16-02012 (F) 150316 160316



* 1 6 0 2 0 1 2 *

Merci de recycler



5. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017 :
 - a) Activités scientifiques ;
 - b) Élaboration de politiques ;
 - c) Respect des obligations ;
 - d) Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;
 - e) Communication et sensibilisation.
6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.
7. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention.
8. Questions diverses.
9. Adoption des décisions prises à la trente-cinquième session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 2 mai, matin

L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance devrait adopter l'ordre du jour de sa trente-cinquième session tel qu'il est énoncé dans le présent document.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la trente-cinquième session (ECE/EB.AIR/134)

2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-quatrième session

Horaire indicatif : lundi 2 mai, matin

L'Organe exécutif devrait adopter le rapport sur les travaux de sa trente-quatrième session.

Documentation

Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-quatrième session (ECE/EB.AIR/133 et Add.1)

3. Rapport sur la vérification des pouvoirs

Horaire indicatif : lundi 2 mai, matin

Les délégations seront invitées à communiquer leurs pouvoirs au secrétariat au plus tard dans les vingt-quatre heures suivant l'ouverture de la session. Le bureau de la session

examinera les pouvoirs et fera rapport à ce sujet à l'Organe exécutif, qui devrait adopter le rapport sur la vérification des pouvoirs.

4. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes

Horaire indicatif : lundi 2 mai, matin

Le secrétariat rendra compte des préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016), sur la base des résultats de la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (Genève, 23-25 février 2016).

5. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017

Horaire indicatif : lundi 2 mai, matin et après-midi ; mardi 3 mai, matin et après-midi

L'Organe exécutif devrait examiner et évaluer la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017 au regard des réalisations attendues, des délais et du caractère prioritaire ou de la pertinence des résultats, le cas échéant.

Documentation

Plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/133/Add.1).

a) Activités scientifiques

Les Présidents de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets rendront compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 1 du plan de travail consacré aux activités scientifiques. Ils présenteront en particulier les résultats de la réunion conjointe des Bureaux élargis des deux organes (Genève, 14-17 mars 2016).

Les Présidents exposeront en détail la hiérarchisation des éléments du plan de travail correspondant aux activités scientifiques, établie pour faire suite à la demande formulée par l'Organe exécutif à sa trente-quatrième session (ECE/EB.AIR/133, par. 35).

Enfin, les Présidents présenteront pour examen à l'Organe exécutif le résumé du rapport d'évaluation de la Convention destiné aux décideurs ainsi qu'un document d'information contenant le rapport d'évaluation en lui-même. L'Organe exécutif devrait étudier l'établissement de la version définitive du rapport, son lancement et sa publication, et donner des instructions à ce sujet.

Le Président de l'Organe exécutif rendra compte de la création du groupe spécial d'experts chargé de l'élément 2.1.3 du plan de travail pour 2016-2017 concernant les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation.

Documentation

Rapport d'évaluation : résumé destiné aux décideurs (ECE/EB.AIR/2016/3)

b) Élaboration de politiques

Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen rendra compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 2 du plan de travail consacré à l'élaboration des politiques. Il appellera notamment l'attention sur les activités et les ateliers organisés dans ce cadre par les équipes spéciales relevant du Groupe de travail depuis la trente-quatrième session de l'Organe exécutif.

Le Président du Groupe de travail présentera le projet de document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles à l'Organe exécutif pour adoption. Enfin, le Président du Groupe de travail rendra compte de l'état d'avancement du projet de directives pour l'estimation et la mesure des émissions de composés organiques volatils.

L'Organe exécutif devrait accueillir favorablement l'établissement de la version définitive de la note du groupe spécial d'experts juridiques sur la ratification des protocoles modifiés qui ne sont pas encore entrés en vigueur et inviter toutes les Parties et les autres États à se reporter à ce document lorsqu'ils envisagent une possible adhésion aux protocoles relatifs à la Convention tel que modifiés.

Documentation

Projet de document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles (ECE/EB.AIR/2016/4)

Note du groupe spécial d'experts juridiques sur la ratification des protocoles modifiés qui ne sont pas encore entrés en vigueur (ECE/EB.AIR/2016/5)

c) Respect des obligations

Le Président du Comité d'application rendra compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 3 du plan de travail consacré au respect des obligations.

Il présentera le dix-huitième rapport du Comité d'application à l'Organe exécutif qui devrait en examiner le texte.

À sa trente-deuxième session, en décembre 2013, l'Organe exécutif a réélu trois membres du Comité d'application pour un nouveau mandat de deux ans et a élu cinq membres du Comité pour un premier mandat de deux ans. À sa trente-troisième session, en décembre 2014, il a réélu un membre du Comité pour un nouveau mandat de deux ans. L'Organe exécutif devrait donc élire huit membres du Comité.

Documentation

Dix-huitième rapport du Comité d'application (ECE/EB.AIR/2016/1).

d) Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

Le Président du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, les autres organes créés au titre de la Convention et le secrétariat rendront compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 4 du plan de travail, consacré au renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, en donnant un aperçu des mesures prises en vue d'augmenter le nombre de ratifications et de renforcer l'application de la Convention et de ses Protocoles, d'accroître la coopération et l'échange d'informations

entre les pays de la sous-région ainsi que d'appuyer leur participation aux travaux menés dans le cadre de la Convention.

Les délégations seront invitées à rendre compte de leurs actions en vue de ratifier et d'appliquer les protocoles à la Convention les plus récents, ainsi qu'à préciser leurs besoins éventuels en matière de renforcement des capacités et d'assistance.

L'Organe exécutif devrait prendre note des informations communiquées.

e) Communication et sensibilisation

Le Président et le secrétariat rendront compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 5 du plan de travail consacré à la communication et la sensibilisation. Le secrétariat présentera le rapport sur les activités de sensibilisation élaboré conformément au Plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/122/Add.2, point 5.4.2). Le rapport donne un aperçu de la coopération existante et met en lumière les domaines dans lesquels des partenaires potentiels ont manifesté de l'intérêt pour une coopération accrue. L'Organe exécutif devrait étudier les conclusions et décider des prochaines étapes.

Documentation

Rapport sur les activités de sensibilisation (ECE/EB.AIR/2016/2).

6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

Horaire indicatif : mercredi 4 mai, matin

Le secrétariat informera l'Organe exécutif de l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale destinés à financer la mise en œuvre de la Convention et les dépenses pour 2015.

L'Organe exécutif devrait poursuivre son examen général du financement des activités scientifiques et des activités relatives aux effets ainsi que du financement des diverses équipes spéciales au titre de la Convention, conformément à la décision qu'il a prise à sa trente-quatrième session.

Documentation

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2015/3)

7. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention

Horaire indicatif : mercredi 4 mai, matin

Le secrétariat rendra compte des activités des organes de la CEE en rapport avec la Convention. Des représentants d'organisations internationales (par exemple la Climate and Clean Air Coalition, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation météorologique mondiale) seront invités à exposer les activités de leur organisation présentant un intérêt particulier au regard de la Convention. Des représentants d'organisations et de réseaux d'autres régions que celle de la

CEE seront eux aussi invités à s'exprimer sur les domaines de coopération existants et potentiels avec les organes créés au titre de la Convention. L'Union européenne sera invitée à fournir des informations complémentaires, en particulier sur la révision de sa politique relative à la qualité de l'air. L'Organe exécutif devrait prendre note de ces informations.

8. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 4 mai, après-midi

À la date de rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

9. Adoption des décisions prises à la trente-cinquième session

Horaire indicatif : mercredi 4 mai, après-midi

L'Organe exécutif voudra peut-être confirmer les décisions qu'il aura prises au cours de la session. Le projet de rapport, contenant le texte des décisions adoptées, sera mis au point par le secrétariat après la session. Il sera présenté pour adoption à la trente-sixième session de l'Organe exécutif.
